

**Edito:** Dans ce numéro nous évoquerons la difficile mission que s'est donnée le syndicat mixte de l'Oise Moyenne, présidé par notre ami Luc DEGONVILLE : élaborer le SAGE de notre territoire, le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux. C'est assez loin de nos préoccupations, direz-vous... Pas tant que ça, car ce document va impacter profondément notre gestion locale de l'eau et la réglementation qui va avec : règles d'urbanisme modifiées concernant le rejet des eaux de pluie sur le domaine public, règles de plus en plus contraignantes pour le maintien des cours d'eau pour les propriétaires riverains, plan de gestion des eaux pour les collectivités et les agriculteurs...

Nous vous livrons ensuite l'avant dernier volet de l'histoire des élections avec celles de 2014, avant de finir en apothéose avec celles de 2020... Et une petite anecdote villageoise...

Bonne lecture...

## L'eau dans tous ses états...

Nom de code : CLE, mission : élaboration du SAGE...



C'est dans le somptueux amphithéâtre Jean-Auguste-Dominique Ingres que s'est réunie lundi après-midi ce qu'on pourrait dénommer le « parlement local de l'eau » : la CLE, Commission Locale de l'eau. Cette assemblée, désignée par le Préfet, est composée de trois collèges : les élus du territoire, mais aussi les représentants des usagers (agriculteurs, industriels, forestiers, associations environnementales), et bien sûr, comme d'habitude dans notre état Jacobin, les représentants de l'état...

Cette commission a donc la mission, entre autres, d'élaborer le SAGE, le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau, sur le territoire de l'Oise Moyenne... L'Oise Moyenne se trouve être un territoire englobant la vallée de l'Oise de Travecy à Noyon, ainsi que les cours d'eau s'y déversant...

SMOM, CLE, SAGE, PAGD, IOTA, MAE, etc, etc... Une ribambelle d'acronymes peuplaient hier le discours riche et foisonnant de précieuses informations sur l'eau de notre

territoire... C'était dense, mais il fallait s'accrocher pour suivre!

D'autant que la chose n'était pas aisée tant est complexe l'imbrication du mille-feuilles réglementaire qui régie les problématiques de l'eau... Mais ce qu'on a compris, c'est que les prescriptions réglementaires du SAGE vont impacter concrètement la vie des citoyens. En effet, cela va nécessairement changer les règles des permis de construire, la façon de faire couler l'eau dans nos propriétés, le choix des assainissements des eaux usées, etc...

Quoiqu'il en soit, l'état des lieux de l'eau dans le territoire a été dressé de la façon la plus exhaustive possible. Et bien que les résultats ne soient pas très optimistes, puisque le système aquatique du territoire n'est pas en très bon état (d'où la nécessité de ce schéma), l'assemblée a adopté cet état des lieux à une large majorité, deux voix seulement s'étant positionné contre...

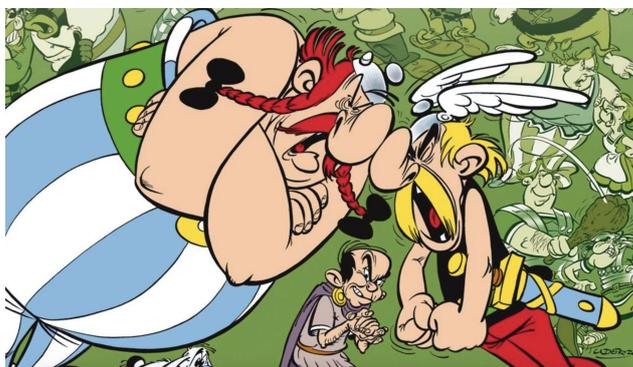
Ces deux voix sont celles des chambres d'agriculture de l'Oise et de l'Aisne, qui ont émis de fortes critiques, en évoquant notamment l'imprécision de certaines données. Ces représentants du secteur agricole ont d'ailleurs laissé entendre que les agriculteurs allaient être défavorisés au regard de certaines conclusions, alléguant que beaucoup d'entre elles étaient dictées par le «lobby des écologistes».

« ... Notre mission, a rappelé le Président de la CLE, Luc DEGONVILLE, est de concilier les intérêts de tous les utilisateurs de l'eau, intérêts parfois divergents... Je ne laisserai pas une corporation s'accaparer seule le fruit de notre travail... »

C'est tout le bien que l'on souhaite à la CLE et à son SAGE... Prochaine étape, le diagnostic découlant de l'état des lieux, affaire à suivre...

## Histoire des élections...

### 2014, La plus ignominieuse des campagnes électorales...



**L**e mandat 2008-2014 s'est donc déroulé sous les hospices de Madame LELONG Maire... Avec elle, le Conseil Municipal a commencé les travaux de voirie dont j'avais projeté la réalisation... Il a également entériné la carte communale qui avait été annulée par les soins du Préfet, et qui a été réécrite suivant ses préceptes. Madame la Maire a fait abandonner la création d'un nouveau cimetière, et entamé la réorganisation de l'ancien... Je présume que celle-ci s'est laissée influencer par une officine qui a fait payer très cher ses services, sous prétexte qu'il fallait sécuriser juridiquement l'opération: tu parles!

Enfin bref, un mandat sans grande envergure, mais pendant lequel des dissensions se sont faits jour pendant le mandat, qui ont débouché sur une mini crise que certains belligérants ont utilisée pour faire le procès de Madame M.V., secrétaire de Mairie, procès orchestré par le Maire de Commenchon, Mr KRUCOWSKI, qui accusait Madame M.V. d'avoir fabriqué des faux en écriture pour s'enrichir sur le dos des municipalités qu'elle gérait...

Un carteron de conseillers municipaux qui avait connu quelques déboires avec Madame la Maire s'est donc empressé d'emboîter le pas à ces ignobles accusations, dans le but inavoué de porter préjudice à la première magistrate à travers sa secrétaire de Mairie avec qui elle était très liée...

Pourquoi cette levée de boucliers ? Y avait-il un plan, en «sous-marin» encore une fois?... Tout le laisse penser... Sinon pourquoi des candidats de dernière minute, proches de la première adjointe au Maire Madame G. B. se seraient-ils soudainement déclarés?... En tout état de cause, et dans l'unique but de laver l'affront fait à Madame la secrétaire de Mairie d'Ugny le Gay, je me lançais également dans la bataille afin faire toute la lumière sur cette sombre histoire...

Que reprochait le Maire de Commenchon, Mr KRUCOWSKI ?... D'avoir signé des documents comptables en lieu et place de l'ancien Maire de Commenchon, Jean-Pierre GREGOIRE, décédé aujourd'hui, et atteint à l'époque d'un cancer en phase terminale, à la fin de son mandat... Afin de soulager Monsieur Grégoire dans l'exercice de ses fonctions de Maire, et de lui éviter de douloureux déplacements à la Mairie, Madame M.V. a accepté de signer des documents en lieu et place de Mr GREGOIRE, avec son accord bien sûr !

Pour ma part, c'est ce que j'ai toujours fait avec mes secrétaires, que ce soit Madame M.V. ou Madame S.L.. Et si l'on m'avait demandé qui avait signé, j'aurais naturellement dit que c'était moi, comme l'aurait fait d'ailleurs feu notre regretté Jean-Pierre GREGOIRE.

Malheureusement, il était décédé au moment des ses accusations honteuses, et Mr KRUCOWSKI a eu beau jeu d'accuser Madame M.V. de faux et d'usage de faux...

Mais les accusateurs candidats à ces élections n'ont pas été plébiscités par la population villageoise et tous ont été écartés des affaires municipales...

## Voirie communale... La rue Péchon a t-elle été privatisée?...



**D**epuis quelque temps, il n'est plus possible d'emprunter la rue Péchon, l'un des trois chemins qui traversent le hameau du Bois Venet et qui se dirigent tous vers le chemin du Bois Planté qui traverse le Hélot...

En effet, côté route, trône un magnifique panneau "sens interdit" qui barre l'accès à tous les véhicules roulants, autos, motos, vélos...

A l'autre extrémité du chemin d'épais troncs d'arbre barrent le chemin, empêchant tout passage d'un véhicule à quatre roues sur le chemin...

Pourtant aucun arrêté municipal dans le tableau d'affichage municipal ne fait état d'une modification des conditions de circulation dans la rue Péchon... Et si Madame la Maire avait eu l'intention de vendre ce chemin à un propriétaire riverain, il aurait fallu passer par une délibération du Conseil Municipal, ce qui n'est pas le cas, me semble-t-il...

Alors ce chemin aurait-il été privatisé par la simple volonté d'un citoyen qui se croit tout permis et au dessus des lois? Ce ne serait pas la première fois, le chemin du Mont Peleu ayant été lui aussi barré pour en empêcher l'accès. Je vous l'avais d'ailleurs raconté dans mes chroniques de la Rive n°22...

A quand la privatisation du village tout entier par ces individus?...